

Proclamation de Conseillers généraux

Le Conseil communal de la Commune de La Côte-aux-Fées;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir un siège devenu vacant au Conseil général, par suite de la nomination au Conseil communal de M. Nathanaël Alber,

Vu les résultats de l'élection des conseils généraux du 13 mai 2012 ;

Vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984 ;

arrête :

Article premier M. Gérard Sermet, suppléant de la liste d'entente communale, à laquelle appartiennent les sièges vacants, est proclamé élu conseiller général.

Art. 2 Le présent arrêté sera affiché et fera l'objet d'un avis publié dans la Feuille officielle ; il en sera délivré une expédition au conseiller proclamé élu.

La Côte-aux-Fées, le 15 juillet 2013

Au nom du Conseil communal

Le Président :

La Secrétaire :

Laurent Piaget

Cosette Pétremand